

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30/06/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
55	40	49

Vote
A l'unanimité
Pour : 49
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 30 Juin à 18:30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur POTEAU Christian, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par voie dématérialisée aux conseillers communautaires le 24/06/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux et publiés sur le site internet de l'intercommunalité le 24/06/2026.

Présents : M. POTEAU Christian, Président, Mmes : ANESA Françoise, BALLABENE Sandra, BOISGONTIER Béatrice, CASIER Patricia, DESNOYERS Monique, DUMENIL Stéphanie, EMARRE Martine, GAVARD Nadine, GUILLOU Sylvie, HEYMONET Catherine, JUDON GERLITZER Candice, KUBIAK Françoise, LUCZAK Daisy, MAUGERE Marie, PASQUET Hélène, PONSARDIN Catherine, TAMATA-VARIN Marième, TORCOL Patricia, VERHAEGHE Cindy, VIBERT Nicole, MM : ANTHOINE Emmanuel, BELFIORE Élio, CEDILLE Nicolas, CHRISMENT Jérémie, DI PIERDOMENICO Gino, DUFOUR Philippe, FOUCAULT Alain, GERMAIN Éric, GERMAIN Jean-Luc, LAGÜES-BAGET Yves, LE MÉE Jean-Yves, MATÉOS Pascal, PRIoux Pierre-François, RACINE Pierre, ROSSIGNEUX Gilles, SAINT-JALMES Patrice, SIRERA Manuel, VENANZUOLA François, VIOLETTE Jean-Luc

Suppléant(s) : HEYMONET Catherine (de M. MOTTE Patrice), JUDON GERLITZER Candice (de M. GROSLEVIN Gilles)

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : DELENIN Christine à Mme KUBIAK Françoise, HELLIAS Aline à Mme TORCOL Patricia, JANKOWSKI Valérie à Mme PASQUET Hélène, LOPES Alexandra à M. ROSSIGNEUX Gilles, RIBERT Nathalie à Mme DUMENIL Stéphanie, MM : BISCUIT Laurent à M. VIOLETTE Jean-Luc, CASSARD Philippe à M. LE MÉE Jean-Yves, REMOND Bruno à M. LAGÜES-BAGET Yves, SAOUT Louis Marie à Mme DESNOYERS Monique
Excusé(s) : MM : GROSLEVIN Gilles, MOTTE Patrice

Absent(s) : MM : BOUNICHOU Gauthier, DE VIENNE Tanguy, GOMES Johan, KARAR Franck, VERHEYDEN Matthieu, WOCHENMAYER Jonathan

A été nommé(e) secrétaire de séance : M. BELFIORE Élio

2026_137 Désignation des représentants au sein du SMEP Almont Brie Centrale

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L5711-1 et suivants,

Vu l'article L 2121-21 du CGCT,



Vu les statuts de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux,

Vu les statuts du SMEP ABC,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017/DRCL/BCCL/N°17 du 30 mars 2017 portant constat de la représentation-substitution de la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux au sein du syndicat mixte d'études et de programmation Almont Brie Centrale en lieu et place des communes d'Andrezel, Blandy, Bombon, Champdeuil, Champeaux, Châtillon-la-Borde, Crisenoy, Echouboulains, Féricy, Fouju, Le Châtelet-en-Brie, les Ecrennes, Machault, Moisenay, Pamfou, Saint-Méry, Sivry-Courtry et Valence-en-Brie,

Considérant qu'il convient de désigner 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant par commune,

Considérant que les communes de Moisenay et Saint-Méry n'ont pas transmis dans le délai imparti les informations liées à la désignation des représentants suppléants afin de permettre aux conseillers communautaires de délibérer lors du Conseil Communautaire du 22 avril 2026,

Considérant qu'il convient de délibérer sur la désignation des représentants suppléants des communes de Moisenay et Saint-Méry au sein du SMEP ABC,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil Communautaire :

DECIDE à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret.

DESIGNE les représentants suivants au sein du SMEP Almont Brie Centrale :

Communes	Titulaires	Suppléants
ANDREZEL	Bruno REMOND	Jean-Luc PIAT
BLANDY-LES-TOURS	Patrice MOTTE	Sylvie GOMES MARQUES
BOMBON	Alain GAUTHIER	Alexis FERNANDES
CHAMPDEUIL	Eric GERMAIN	Catherine COCHARD
CHAMPEAUX	Yves LAGÜES-BAGET	Emmanuelle TONNELIER
CHATILLON-LA-BORDE	Philippe CASSARD	Sylvie BACH
CRISENOY	Rémy CHATTÉ	Charlotte VALETTE
ECHOUBOULAINS	Philippe DUFOUR	Joëlle BARAULT
FERICY	Jean-Luc GERMAIN	Yoann HAMEON
FOUJU	Jonathan WOCHENMAYER	Sébastien BICHE
LE CHATELET-EN-BRIE	Elio BELFIORE	Bernard FABRE
LES ECRENNES	Eldric GIRAUT	Sylvie JORT

MACHAULT	Christian POTEAU	Erwan FEUILLETIN
MOISENAY	Johan GOMES	Sébastien PERNOT
PAMFOU	Pierre-François PRIOUX	Patricia OLKUSKI JOURDAN
SAINT MERY	Françoise KUBIAK	Christophe GAUTIER
SIVRY-COURTRY	Aline HELLIAS	Sylvie THOMAS DE PANGE
VALENCE-EN-BRIE	Pierre RACINE	Cyril GAFFIERO

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme :
Au Châtelet-en-Brie, le 01/07/2026

Le Président
M. POTEAU Christian

Le Secrétaire de séance
M/ BELFIORE Élio



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de 2 mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet conformément à l'article L.231-4 du code des relations entre le public et l'administration. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois. La saisine du Tribunal Administratif peut s'effectuer par voie dématérialisée par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 02/07/2026

Reçu en préfecture le 02/07/2026

Publié le 02/07/2026



ID : 077-200070779-20260630-2026_137-DE